

Stages En Master Mention Cinéma et audiovisuel Parcours Cinéma, Arts, Histoire et Sociétés

Enseignant-référent des stages :

Fabien Bouilly, MCF Cinéma (fabien.bouilly@parisnanterre.fr)

1. Conditions générales :

Les stages ne peuvent excéder une durée de 3 mois.

Le stage peut être effectué dans tout type d'entreprise située dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel, de la télévision, du théâtre, des arts vivants... D'autres types d'entreprises sont envisageables, sous réserve de l'accord de l'enseignant référent (qui doit être consulté avant établissement de la convention).

Le stage ne donne pas droit à des dispenses de cours et doit donc être compatible avec le travail universitaire.

- Les stages intégrés dans la maquette se déroulent obligatoirement **au second semestre**.

Pour être évalué dans le cadre de la session 1, le rapport de stage devra être envoyé **au plus tard le 7 mai 2020**.

Pour être évalué dans le cadre de la session 2, le rapport de stage devra être envoyé au plus tard **le 25 juin 2020**.

Pour les stages en bonus au diplôme, voir infra.

2. Procédure :

10 jours au moins avant le début des stages, prendre rendez-vous avec le Bureau des stages pour établir votre convention de stage sur le site : <https://stages.parisnanterre.fr>

Lorsque cette convention est établie et signée par l'entreprise, prendre contact avec l'enseignant référent pour qu'il signe la convention. Les conventions peuvent être

déposées et retirées une fois signées par l'enseignant-référent au secrétariat des Arts du spectacle (délai entre le dépôt et le retrait : une semaine maximum).

En fin de stage et de semestre vous devrez remettre à l'enseignant référent un "rapport de stage" de 10 pages (voir ci-dessous)

3. Stage dans le cadre du Bonus au diplôme :

Avant tout, vous devez procéder à votre inscription pédagogique à l'EC Stage auprès de votre secrétariat pédagogique de votre UFR.

Pour cela, munissez-vous d'une attestation d'inscription pédagogique, à télécharger à cette adresse : <https://modules-transversaux.parisnanterre.fr/les-bonus-au-diplome/bonus-au-diplome-stage-612760.kjsp?RH=1399022326792>

Cette attestation vous sera demandée par le bureau des stages.

La durée du stage effectué en bonus au diplôme ne peut excéder 3 mois

Le stage effectué en bonus au diplôme ne peut en aucun cas entraîner l'absence de l'étudiante ou de l'étudiant aux enseignements et aux sessions d'examens.

Le stage effectué en bonus au diplôme ne peut en aucun cas se dérouler en dehors des bornes de l'année universitaire, soit au plus tard le vendredi 31 août 2020.

Validation automatique (pas de rapport)

Retrouvez toutes les infos sur le stage comme Bonus au diplôme ici : <https://modules-transversaux.parisnanterre.fr/les-bonus-au-diplome/bonus-au-diplome-stage-612760.kjsp?RH=1399022326792>

4. Le Rapport de stage

a. Dépôt par mail, à l'adresse : fabien.bouilly@parisnanterre.fr

Bien faire figurer en objet du mail : [Rapport de stage]

b. **Ce rapport de stage fera 10 pages maximum.**

Vous veillerez à bien indiquer :

Le nom et l'adresse de l'entreprise dans laquelle vous avez effectué le stage

Le nom de votre maître de stage, ainsi que son mail personnel afin qu'il puisse être contacté.

La durée effective du stage.

Une synthèse (3 à 6 pages) concernant la nature du stage et l'exposé des tâches qui vous ont été confiées.

Un récapitulatif des points forts de votre stage (ce qu'il vous a réellement apporté) : 1 page minimum

Un récapitulatif de ses points faibles : 1 page minimum

A l'issue de votre rapport, il devra clairement faire ressortir l'apport pédagogique de votre stage dans le cadre de vos études en Master Cinéma et s'il est recommandé d'orienter les étudiants des futures promotions vers l'entreprise pour laquelle vous avez travaillé : 1 page minimum